

Le SMOCE

Le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) regroupe 89 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et sur les communautés de communes Cère et Goul En Carladès, Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre 2 Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy. Le SMOCE a pour compétence, sur ce territoire, la réalisation des études, l'établissement des projets, leur concrétisation dans le cadre :

- du Programme local de prévention des déchets contractualisé avec l'ADEME,
- de la mise en place d'actions favorisant la réduction des déchets,
- de la mise en place d'équipements d'élimination favorisant la valorisation énergétique et matière, en s'appuyant au maximum sur une mutualisation des moyens.

Le service de broyage de végétaux



Le service de broyage de végétaux à domicile existe depuis juillet 2013. La mise en place de ce nouveau service présente de nombreux avantages pour le particulier. En effet, outre l'obtention d'un broyat de qualité qui viendra comme apport carboné,

essentiel pour le compostage des bio-déchets, il peut également être utilisé en paillis, pour les parterres de fleurs par exemple. Cela freine la pousse de mauvaises herbes et maintient une humidité constante –et donc limite l'arrosage.

Ce service permet dès lors aux particuliers d'éviter les déplacements dans les déchetteries ou de brûler les végétaux coupés, voire les dépôts sauvages, pratiques illicites. C'est donc pour tous ces avantages que le SMOCE réalise désormais le broyage de végétaux à domicile, gratuitement, sur son territoire d'intervention (voir ci-dessus). Avec pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat répond en partie à l'objectif de réduction de déchets fixé par l'ADEME dans ses engagements pris fin 2011 dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette contractualisation prévoit de réduire à minima de 7 % l'ensemble des déchets dans la circonscription du SMOCE. Et les déchets verts en font bien évidemment partie.

Pour bénéficier de ce service gratuit, contacter le SMOCE au 04.71.63.87.64 ou sur www.smoce.fr.

Le tri, c'est facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution.

3 RÈGLES D'OR...



Règle n°1

Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires : dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°2

Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°3

Bouteilles en verre, pots en verre, bocaux en verre : dans le conteneur à verre.

...ET 2 ASTUCES POUR UN TRI FACILE

Astuce n°1

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

Astuce n°2

Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Retrouvez la géolocalisation de tous les points d'apport volontaire sur www.smoce.fr

Pour des poubelles plus légères !



Faire du compost, c'est alléger de près de 30 % le poids de vos poubelles, soit entre 35 et 60 kg par habitant et par an de déchets fermentescibles ou de bio-déchets ! Vos poubelles sentiront également moins mauvais.

C'est autant de déchets qui ne seront pas à traiter par la suite. En réalisant ce geste simple, vous contribuerez ainsi à la réduction des déchets collectés. Pour les jardiniers, que ce soit pour un potager ou un jardin d'agrément, c'est l'assurance

d'améliorer la fertilité des sols et donc d'avoir de belles plantes par la suite. En valorisant les déchets organiques à domicile, le compostage permet d'obtenir un compost gratuit et un amendement naturel. Source d'économies, il n'est plus utile d'acheter du terreau ni d'engrais.

Selon la taille de votre foyer, des composteurs de 400 l. ou de 800 l. sont à votre disposition auprès de votre communauté de communes à un coût avantageux.